



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 4 o) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information :
classifications économiques et sociales
internationales**

Classifications économiques et sociales internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi sur demande de la Commission de statistique à sa quarantième session (voir E/2009/24, Chap. I. A.). Il fait le point sur les activités récemment menées dans le domaine des classifications économiques et sociales à la suite des demandes de la Commission. Il expose notamment les conclusions de la dernière réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, y compris les travaux de révision du mandat du Groupe et d'élaboration de son plan stratégique de travail. La Commission est invitée à prendre acte de ces activités et de la procédure proposée pour l'adoption d'un mandat et d'un programme de travail actualisés.

* E/CN.3/2010/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des activités menées dans le domaine des classifications économiques et sociales depuis la trente-huitième session de la Commission, en 2007.
2. Le rapport se divise en deux chapitres. En ce qui concerne la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la Classification centrale de produits (CPC), la Classification internationale type des professions (CITP) et la Classification internationale type de l'éducation (CITE), le chapitre II rend compte des principales activités menées depuis 2007, recommandées aux sessions précédentes de la Commission ou entreprises par les organes directeurs compétents.
3. À sa réunion de 2009, le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a fait le bilan des travaux menés à leur sujet et donné des indications sur une gamme plus large de classifications en préparation. Les principaux problèmes soulevés à cette réunion, qui ont une incidence sur le programme de travail et l'organisation du travail, sont énoncés au Chapitre III du présent rapport.
4. D'autres informations sur les classifications que le Groupe d'experts a examinées à sa réunion de 2009 et qui figurent dans son rapport et dans les documents présentés à cette occasion sont disponibles sur le site Web de la Division de statistique, sous la rubrique consacrée aux classifications¹.

II. Activités menées par les dépositaires des classifications dans la famille des classifications internationales

A. Activités menées par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

5. La Division de statistique a continué d'œuvrer à l'élaboration d'instruments de mise en œuvre de la CITI (récemment révisée) et de la CPC, et mené des activités d'aide technique comme l'avait prescrit la Commission à ses précédentes sessions.
6. La Division a notamment continué d'élaborer la quatrième révision du guide d'utilisation de la CITI (CITI Rev.4) et le Guide d'accompagnement de la CITI et de la Classification centrale de produits (CPC), dont les projets ont été présentés pour examen à la réunion du Groupe d'experts tenue en 2009.
7. Les tableaux de correspondance (en anglais) entre CITI Rev.4 et CITI Rev.3, entre la deuxième version de CPC (CPC Ver.2) et la version précédente, et entre CPC Ver.2 et CITI Rev.4 ont été établis. En outre, les tableaux de correspondance entre CPC Ver.2 et le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, entre la quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (SITC Rev.4) et la version révisée de la Classification élargie des services de la balance des paiements, et entre CITI Rev.4 et le Système de classification des industries d'Amérique du Nord ont été publiés.

¹ Voir <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup> (uniquement en anglais).

8. Un index alphabétique de CPC Ver.2 a été établi et peut être consulté sur le site Web de la Division de statistique.

9. La Division a organisé des ateliers sur les classifications afin de diffuser les nouvelles révisions des classifications types, d'informer les pays des modifications apportées à ces classifications et leurs conséquences pour l'application, et de donner des indications quant à l'utilisation de ces classifications. Ces ateliers étaient ouverts aux pays de la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (juin 2007), de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (décembre 2007), de la région de la Commission économique pour l'Afrique (novembre 2008), de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (novembre 2008 et septembre 2009) et aux pays des Caraïbes (novembre 2009)². Ce dernier atelier a été organisé par la Communauté des Caraïbes, avec l'appui technique de la Division de statistique, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Un atelier destiné aux pays africains francophones est prévu pour janvier 2010.

10. Une enquête sur l'utilisation des classifications des activités et des produits est prévu pour le début de 2010.

11. La traduction de CITI Rev.4 dans toutes les langues officielles de l'ONU est terminée et les publications sont disponibles en version électronique et papier, ce qui facilitera l'application et l'utilisation de cette classification dans nombre de pays.

12. La Division de statistique a également œuvré à l'élaboration d'autres classifications, touchant en particulier aux biens et services écologiques, à l'éco-industrie, aux produits énergétiques et aux déchets. Pour ce faire, différentes sections de la Division et d'autres groupes de travail se sont coordonnés.

13. La Division de statistique continue de gérer la ligne de téléassistance sur les classifications et de publier le bulletin d'information des classifications, principaux instruments d'aide aux bureaux de statistique et autres utilisateurs des classifications.

B. Activités de l'Organisation internationale du Travail

14. Depuis le début de 2008, la dernière version de la structure de la Classification internationale type des professions (CITP-08) est disponible en anglais, en espagnol et en français sur le site Web de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le texte anglais définitif des définitions de tous les groupes CITP-08 y a été publié en juillet 2009. Les tableaux de correspondance avec CITP-88 sont également disponibles. Une version anglaise actualisée de l'index des titres de profession devrait être publiée prochainement, puis, avec une introduction actualisée, paraîtra en tant que document de l'Organisation internationale du Travail après révisions par les services d'édition.

15. Les versions espagnole et française en seront fournies dès que possible. Les versions de la structure CITP-08 (sans définition des groupes) ont été établies dans

² On trouvera des informations sur ces ateliers à la page <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/training>.

toutes les langues de l'Union européenne par EUROSTAT. Plusieurs pays ont déjà remanié leur classification nationale des professions ou sont en train de le faire d'après CITP-08.

16. L'Organisation internationale du Travail s'attachera tout particulièrement à assurer des formations au niveau régional et à donner un appui et des conseils techniques sur la classification des professions, directement aux pays ou aux groupes de pays. Compte tenu des enseignements qu'elle a tirés de ces activités, elle prévoit de préparer un manuel et des supports de formation expliquant comment adapter CITP-08 aux contextes nationaux et régionaux.

17. Comme l'a prescrit en 2008 la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, l'Organisation internationale du Travail commencera à examiner la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93).

C. Activités menées par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

18. En octobre 2007, à la trente-quatrième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les autorités nationales ont demandé que l'Institut de statistique revoie la Classification internationale type de l'éducation (CITE) à la lumière des changements intervenus dans la structure des systèmes éducatifs depuis la révision de 1997, en accordant une attention spéciale à l'enseignement supérieur. En outre, les organismes internationaux ont relevé plusieurs questions à examiner concernant le cadre conceptuel de la CITE et sa mise en œuvre, aux niveaux tant régional que mondial.

19. L'Institut de statistique a constitué un groupe consultatif technique pour donner des orientations sur la stratégie de révision, prendre part à des consultations, aider à déterminer des axes de recherche et faire des recommandations de révision de la classification en vigueur. Il rassemble les principaux organismes internationaux de collecte de données (Institut de statistique, Organisation de coopération et de développement économiques et EUROSTAT) et 12 experts en éducation de différentes régions (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes) constituant un large échantillon de la communauté internationale des producteurs et utilisateurs de données.

20. À sa première réunion, le groupe consultatif a examiné les problèmes de classification, en a repéré de nouveaux et les a hiérarchisés pour les travaux à entreprendre. Dans le cadre de la révision de la CITE, les travaux préparatoires se concentrent sur les domaines suivants : réexamen des classifications « postsecondaire » et « supérieur » (niveaux 4, 5 et 6); révision des critères et définitions, s'agissant notamment de l'orientation des cycles secondaires (enseignement général ou professionnel) et de leur destination (marché du travail ou poursuite des études); redéfinition du champ d'application de la CITE s'agissant des programmes de protection et d'éducation de la petite enfance et des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels; redéfinition des niveaux d'instruction et étude des incidences sur la collecte de données; et

définition de critères spécifiques pour la classification de l'enseignement non formel.

21. Lors de sa réunion, le groupe consultatif a aussi défini la marche à suivre pour formuler des propositions et convenir de recommandations à présenter à la Conférence générale de 2011.

22. Une version révisée de la Classification internationale type de l'éducation devrait être présentée en 2011 à la trente-sixième session de la Conférence générale. Entretemps, le rapport intérimaire présenté à la trente-cinquième session est disponible sur le site Web de l'UNESCO³.

D. Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

23. Ces deux dernières années, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale des douanes ont coopéré, par le biais du Sous-Comité de révision du système harmonisé et du Comité du système harmonisé, à une série de propositions concernant le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

24. La nouvelle version de la Nomenclature du Système harmonisé (SH 2012) comprendra 320 amendements portant sur les produits de l'agriculture et de la pêche. Par décision du Conseil de l'Organisation mondiale des douanes (le 26 juin 2009) elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

25. Lorsque ces amendements seront adoptés, la nouvelle version du Système harmonisé sera mieux adaptée et plus utile pour les statistiques sur l'agriculture et la pêche, dont la qualité et la précision sera ainsi renforcée. Ainsi, SH 2012 deviendra une norme internationale de classification et de codification des biens qui ont une importance particulière pour la sécurité alimentaire et fournira des données d'alerte rapide à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

26. Nombre de ces amendements étant fondés sur des éléments qui ont été intégrés à la Classification centrale de produits (deuxième version) sur la proposition faite pendant sa révision par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les modifications qu'ils apporteront au Système harmonisé l'aligneront mieux sur les catégories de la CPC pour les produits agricoles et alimentaires, en faisant correspondre et en harmonisant ces deux grandes classifications internationales types, ce qui permettra de comparer plus facilement les statistiques de production et du commerce.

27. Les modifications portent notamment sur : a) les produits de base dont la production nationale est forte mais le commerce transfrontalier faible; b) les semences; c) les produits de base qui pourraient prendre une importance économique; d) ceux qui servent à observer les espèces de poisson menacées d'extinction ou surpêchées; et e) ceux qui servent à analyser la sécurité alimentaire.

³ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001837/183706f.pdf>.

III. Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales

A. Introduction

28. En 1999, à sa trentième session, la Commission de statistique a chargé le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales de jouer le rôle d'organe central de coordination pour réviser les classifications, formuler des propositions concrètes tendant à harmoniser les classifications internationales et multinationales en vigueur, et examiner les principes de base⁴. Depuis lors, le Groupe d'experts s'est réuni tous les deux ans et a fait progresser les travaux sur les classifications internationales.

29. Le programme de travail initial du Groupe d'experts a été établi dans l'optique de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits. Le Groupe s'est concentré sur ces révisions mais il a aussi examiné d'autres classifications lors de sa réunion.

B. Réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales en 2009

30. Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales s'est encore réuni du 1^{er} au 4 septembre 2009 et a débattu de toute une série de questions de classification. Il s'est intéressé aux classifications récemment révisées (CITI, CPC et CITP) et plus particulièrement à leur mise en œuvre; aux classifications établies en cours de révision (comme la CITE ou la CIM); et aux classifications en chantier (comme celles des produits énergétiques, des déchets ou des budgets-temps).

31. Les conclusions et recommandations concernant chacune des classifications examinées à cette réunion du Groupe d'experts sont consignées dans le rapport final qui peut être consulté sur le site Web de la Division de statistique <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/default.asp> (en anglais uniquement).

32. Le Groupe d'experts en est venu à s'intéresser à d'autres sujets statistiques en raison de différents facteurs, dont le fait qu'il est devenu moins nécessaire d'examiner les détails conceptuels de la CITI et de la CPC – sujet qui avait dominé ses réunions précédentes – car la révision de ces deux classifications est terminée. Par ailleurs, de nouvelles classifications ont surgi et doivent être normalisées.

33. La réunion a donné lieu à un premier débat qui a mené à des recommandations quant aux travaux complémentaires que devront mener des sous-groupes spécialisés du Groupe d'experts pour régler des aspects techniques des classifications à l'examen.

34. En outre, le Groupe a abordé la question de l'adoption officielle de critères d'élaboration et d'évaluation des classifications nouvelles et des révisions de classifications en vigueur dans la Famille des classifications internationales. Il a

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément n° 4 (E/1999/24)*, par. 108 b).

également fait le point de son mandat et de ses méthodes de travail en tant qu'organe central de coordination des classifications internationales, compte tenu des besoins naissants.

C. Famille des classifications internationales

35. Un sous-groupe a été chargé de revoir les critères auxquels les classifications doivent satisfaire pour être considérées comme des classifications types, être admises dans la Famille des classifications internationales et y être comptées parmi les classifications de référence. Il s'appuiera sur des documents élaborés en 1999 et analysera les critères en vigueur pour s'assurer que les nouveaux impératifs de classification sont respectés. Lorsque les critères seront affirmés, il sera plus facile d'effectuer des travaux préparatoires sur les nouvelles classifications car on saura précisément à quels impératifs minimaux toute classification doit satisfaire.

D. Mandat et méthodes de travail du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales

36. Le champ d'activité, les responsabilités et les méthodes de travail du Groupe d'experts ont fait l'objet d'un examen. Son mandat est en train d'être remanié afin de préciser l'étendue de ses pouvoirs et responsabilités, ce qui est essentiel pour qu'il puisse poursuivre ses travaux, car le domaine des classifications ne cesse de s'étendre.

37. Pendant l'examen des classifications nouvelles ou en préparation, il est apparu que pour définir le champ d'activité du Groupe d'experts, ses responsabilités et ses critères de décision, il fallait une approche plus stratégique et plus structurée. Des questions semblables se sont posées pendant l'examen de classifications approuvées selon un processus qui n'émane pas officiellement de la Commission de statistique, comme celles des institutions spécialisées des Nations Unies, qui ont leurs propres organes directeurs.

38. Le mandat révisé tiendra également compte de l'organigramme du Groupe d'experts pour que les travaux puissent être bien menés d'une réunion biennale à l'autre. Il faudra donc définir plus précisément la composition du Groupe voire créer un Bureau dont il faudra fixer les pouvoirs et les responsabilités, pour vérifier les travaux menés entre les réunions.

E. Conclusion

39. Au moment où le présent rapport est rédigé, aucune proposition définitive n'a été formulée concernant le mandat et le programme de travail du Groupe d'experts. Il est recommandé d'en reporter l'examen à la prochaine session de la Commission, en 2011. Il est donc proposé de présenter, pour examen et approbation, le mandat et le programme de travail révisés à la prochaine session de la Commission.